

Marchandisation appliquée à l'enseignement supérieur

1. La professionnalisation des études

La professionnalisation des études s'étend : les filières, les parcours professionnalisant et les diplômes professionnels (licences masters pro...) se multiplient, la formation professionnelle tout au long de la vie se développe, **l'enseignement de « compétences » remplace celui de « savoirs »** (cf. encadré).

Les savoirs se définissent par l'ensemble des faits objectifs et scientifiques sur la base de disciplines fondamentales et permettent la compréhension des activités humaines. Les savoirs sont considérés comme insuffisants aux yeux du patronat qui préfère le savoir-faire (connaissances liées au rapport entretenu entre le travailleur et ses machines, son matériel : *assurer une maintenance, exécuter des tâches administratives...*) et le savoir-être (comportements vis-à-vis de soi ou d'autrui : *s'exprimer de façon claire et concise, anticiper les besoins d'une clientèle, travailler en équipe...*). Le patronat pousse l'enseignement supérieur à développer ces deux dernières formes de savoirs pour avoir des salariés immédiatement rentables car déjà adaptés à leurs postes de travail. Le savoir-faire et le savoir-être répondent au besoin de compétences (ensemble de « connaissances » exigées par un poste de travail) des entreprises. La qualification correspond à des connaissances plus larges, acquises en dehors de la production. Ces oppositions rejoignent celles entre « éducation » et « instruction ».

La professionnalisation des études nous est vendue comme un bien, comme un moyen, nos études finies, de trouver un travail. La professionnalisation des études n'améliore pas globalement l'insertion des jeunes diplômés sur le marché de l'emploi parce qu'elle ne résoudra pas le problème du chômage et parce que les diplômes professionnels correspondent souvent à des besoins spécifiques d'entreprises locales (comment alors travailler dans une autre région ou dans une autre entreprise ?). Pourquoi assistons-nous donc à la professionnalisation des études supérieures ?

– Pourquoi les entreprises participent-elles à la professionnalisation des études ?

Il est plus avantageux pour les entreprises de renvoyer leurs salariés actualiser leurs connaissances à l'Université (formation tout au long de la vie) que d'assurer elles-mêmes cette mise à jour. Il est aussi plus avantageux pour elles de recevoir une main d'œuvre préformée à ses besoins que de former elles-mêmes des étudiants à ses besoins spécifiques. C'est ainsi qu'on voit fleurir des diplômes taillés sur mesure aux besoins des entreprises locales. Pour exemple, l'antenne universitaire de Cherbourg propose une licence pro « emballage des produits de la mer », autrement dit, elle propose une main d'œuvre déjà formée, « clé en main » aux entreprises de Cap Océan (Verson), de Nutrimer (Bayeux)... Autre avantage, en participant à la professionnalisation des études, les entreprises obtiennent des avantages fiscaux ! Le projet de Loi de programmation sur la recherche et l'innovation propose même d'accorder des exonérations fiscales allant jusqu'à 90 % pour les entreprises influençant la recherche universitaire.

Les entreprises réussissent à influencer le contenu des diplômes par leur présence dans les organes décisionnels (représentants au conseil d'administration des universités, à l'Agence Nationale de la Recherche, etc.), dans les jury d'examens ou d'attribution d'allocations de recherche, par leur pression financière (chantage par rapport au versement de la taxe d'apprentissage).

– Pourquoi les universités acceptent-elles la professionnalisation des études ?

Faute de moyens suffisants émanant de l'Etat, les universités marchandent leurs services auprès de potentiels financeurs, en l'occurrence les entreprises locales. Les universités ne cherchent plus alors à remplir une mission de service public d'éducation, mais à remplir leurs caisses. En développant la formation tout au long de la vie, en mettant en place des diplômes taillés aux besoins des entreprises (chose criante

dans les antennes universitaires mises à proximité d'entreprises spécifiques), les universités espèrent notamment obtenir leur versement de la taxe d'apprentissage¹.

La FSE combat cette professionnalisation des études qui ne répond pas à un souci d'insertion professionnelle mais au besoin d'argent des universités et aux exigences des entreprises. Elle s'effectue au détriment de la qualité des savoirs qui nous sont dispensés. L'Etat doit se réengager dans les universités pour que, indépendantes du financement des entreprises, elles puissent l'être aussi dans leurs enseignements.

2. L'enseignement à distance

Nous sommes en pleine croissance des cours par université virtuelle, notamment pour la formation des travailleurs tout au long de la vie. Ce processus s'insère dans une logique globale d'économie mondiale. Prenons pour exemple les différents diplômes que vend l'Université de Caen à des pays africains (Gagon, Burkina Faso...): les étudiants étrangers ne viennent pas en France mais payent les mêmes frais d'inscription qu'un étudiant caennais, avec en plus les coûts de la formation. La Commission Européenne a expliqué dès mai 1991 : « Une université ouverte est une industrie nouvelle ». Les raisons de l'engouement de l'Europe sur l'enseignement à distance (e-formation) sont données le 7 mars 1990 par la commission européenne : « L'éducation à distance est particulièrement utile (...) et rentable ». Le but recherché est uniquement le profit. Si les universités se vendent, c'est parce que l'Etat ne leur donne plus les moyens de fonctionner.

La FSE entend se battre contre ce processus de rentabilisation de l'éducation et de colonisation qui prend de nouvelles formes. La FSE entend se battre contre ce processus d'éclatement des étudiants les empêchant de se regrouper afin de défendre leurs intérêts collectifs.

3. Les DEUST, les Diplômes Universitaires

Parallèlement à la multiplication des e-formations, il existe une multiplication effrénée des Diplômes Universitaires (DU). Ces diplômes locaux ne sont pas subventionnés par l'Etat d'où leur coût plus important pour les étudiants. A cela s'ajoute une logique de rentabilité qui tend à accroître les frais d'inscription. Prenons comme exemple le DU de Français spécialisé proposé par l'Université de Caen aux étudiants étrangers : les étudiants doivent payer 1 750 € de frais de formation, plus les frais d'inscription habituel, 60 € de frais de dossier et la sécurité sociale étudiante.

De plus, ces DU n'ont aucune valeur nationale : ils ne sont pas reconnus en conventions collectives. Cette chose est étouffée lors de l'inscription des étudiants. Ces DU tendent à remplacer d'anciens diplômes généraux.

La FSE s'oppose à ces diplômes qui n'ont aucune valeur nationale et qui participent à la sélection sociale des étudiants.

¹ Les entreprises peuvent décider de verser la taxe d'apprentissage à un organisme de formation, comme l'Université. A Caen, la deuxième source de financement de l'UFR droit pour le budget 2005, a été la taxe d'apprentissage des avocats et des notaires (80 000 €).